



Bureau communautaire

Procès-verbal des délibérations du mercredi 14 décembre 2022 à 8h

Siège de la CC Moselle et Madon

Étaient présent(e)s : Claude **COLIN** _ Jean-Luc **FONTAINE** _ Dominique **GOEPFER** _ Gilles **JEANSON** _ Daniel **LAGRANGE** _ Filipe **PINHO** _ Patrick **POTTS** _ Dominique **RAVEY** _ Marie-Laure **SIEGEL** _ Benoit **SKLEPEK** _ Hervé **TILLARD** _ Thierry **WEYER**

Étaient excusé(e)s : Laurent **DIEZ** _ Sandrine **LAMBERT** _ Richard **RENAUDIN** (procuration à Filipe **PINHO**) _ Pascal **SCHNEIDER**

Étaient absent(e)s :

<u>Date de la convocation</u> :	8 décembre 2022
<u>Date d'affichage</u> :	16 décembre 2022
<u>Nombre de conseillers en exercice</u> :	16
<u>Nombre de présents</u> :	12
<u>Nombre de votants</u> :	13
<u>Secrétaire de séance</u> :	Dominique RAVEY

Le président ouvre la séance à 8h, fait appel des membres et constate le quorum. Il aborde ensuite les différents points à l'ordre du jour.

1. Désignation d'un secrétaire de séance

2. Approbation du procès-verbal des délibérations de la séance du 16 novembre 2022

3. Délibérations

N°	Domaine	Objet
2022_ 221	Politique du territoire, habitat, logement	Habitat - attribution des aides – novembre 2022
2022_ 222	Domaine et patrimoine	Centre Ariane – Approbation d'une convention d'occupation précaire
2022_ 223	Transports	Aide à l'acquisition de vélos – attribution de subventions
2022_ 224	Finances	Répartition des charges entre budgets (personnel)
2022_ 225	Finances	Répartition des charges entre budgets (frais divers)
2022_ 226	Finances	Participation du budget principal aux budgets transports et gestion économique
2022_ 227	Finances	Participation du budget principal au budget assainissement

1. Désignation d'un secrétaire de séance

A l'unanimité, Dominique RAVEY a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

2. Approbation du procès-verbal des délibérations de la séance du 16 novembre 2022

Les élus valident à l'unanimité le compte-rendu.

3. Délibérations

DÉLIBÉRATION N° 2022_221

Rapporteur :

Laurent DIEZ - conseiller délégué chargé de l'habitat et du logement

Objet :

Habitat - attribution des aides – novembre 2022

Le bureau a reçu délégation pour délibérer sur l'attribution des aides liées à la politique de l'habitat :

- aide rénovation thermique

Le bureau est invité à approuver l'attribution des aides validées par la commission habitat lors de sa séance du 14 novembre 2022.

Le bureau communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **attribue** les aides conformément au tableau ci-après :

Ressources	NOM Prénom		Nature des travaux	Précisions sur les travaux	Entreprise chargée des travaux	Eligible au FART	Gain énergétique estimé (%)	Montant des devis (€ HT)		Montant travaux subventionnables	Date réservation de prime	Montant de la prime proposée (€)
	Adresse							Montant des devis (€ TTC)	Montant des devis (€ TTC)			
TM	HOURFANE Khalid		PAC air / air + ballon thermique	OPAH CCMM	ECO EVOLUTION 54230 NEUVES MAISONS	oui	67%	30 086,00 €	30 000 €	14/11/2022	2 000,00 €	
	60 rue du Général Leclerc 54230 NEUVES-MAISONS							34 811,00 €				
TM	BITZ Christophe		PAC air/eau + menuiseries	OPAH CCMM	PAC : PRODEGRES 5471 O LUDRES Menuiseries : KISSEBERGER 54850 MESSEIN	oui	44%	24 840,00 €	24 840 €	14/11/2022	2 000,00 €	
	42 rue de Courberaie 54230 CHALIGNY							26 357,00 €				
TM	REIS Bénédicte		Isolation combles perdus + menuiseries	OPAH CCMM	Menuiseries : MERCIER DAVID 541 80 HOUEMONT Combles + plancher bas : JLC RENOV 45075 ORLEANS	oui	35%	26 408,00 €	26 408 €	14/11/2022	2 000,00 €	
	13 rue Lamartine 54230 NEUVES-MAISONS							28 195,00 €				
TM	ROSSI Céline		PAC air/eau + ITE	OPAH CCMM	54114 JEANDELAINCOURT ITE : ALAIN BASTIEN 54230 NEUVES MAISONS	oui	50%	25 797,00 €	25 797 €	14/11/2022	2 000,00 €	
	30 rue de Banvoie 54230 CHALIGNY							27 216,00 €				
M	JEANDEL Thibault		ITI + isolation des rampants + menuiseries	OPAH CCMM	Isolation : PPC 54230 CHALIGNY Menuiseries : CONCEPT PVC 54230 NEUVES MAISONS	oui	5,4%	28 191,00 €	28 191 €	14/11/2022	1 800,00 €	
	57 rue Arisfide Briand 54550 PONT-ST-VINCENT							29 742,00 €				

DÉLIBÉRATION N° 2022_222

Rapporteur :
Hervé TILLARD - Vice-président chargé du développement économique

Objet :
Centre Ariane – Approbation d'une convention d'occupation précaire

La société BV Services intervient principalement dans la réparation et la maintenance de bases de vie de chantier. Au regard du développement de son activité, elle souhaite occuper un bureau au sein du centre d'activités Ariane.

Créée en juin 2022, elle intègre la pépinière d'entreprises. Son évolution est suivie par l'agence de développement.

Il lui a été proposé le bureau n°24 au niveau 2 pour une superficie de 20 m².

Il est proposé d'autoriser le président à signer une convention d'occupation précaire d'une durée limitée à 4 ans, en raison de l'entrée en pépinière.

Le bureau communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **approuve** la convention d'occupation précaire à compter du 1^{er} décembre 2022 avec la société BV SERVICES, pour l'occupation du bureau n°24 au sein du centre Ariane à Neuves-Maisons aux conditions suivantes :

- Désignation des locaux : bureau n°24 d'une superficie de 20 m²
- Loyer : 218 euros HT mensuels
- Avance sur charges : 60 € mensuels

- **autorise** Monsieur le président à signer la convention et toute pièce relative à la présente délibération.

DÉLIBÉRATION N° 2022_223

Rapporteur :
Sandrine LAMBERT - Vice-présidente chargée des mobilités actives

Objet :
Aide à l'acquisition de vélos – attribution de subventions

Par délibération du conseil communautaire réuni le 20 janvier 2022, le bureau communautaire a reçu délégation pour délibérer sur l'attribution des aides à l'acquisition de vélos et accessoires et aides à la révision de vélos.

Le bureau aura à se prononcer sur l'attribution de ces aides après l'avis consultatif de la commission dédiée réunie lors de sa séance du 28 novembre 2022.

Le bureau communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **attribue** les aides conformément au tableau joint en annexe.

Commission Aide Acquisition Vélo

N°	Date	Civilité	Nom (Co)n	Commune	Fournisseur	Vélo		Référer Montant aide	Accessions n°1 Montant	Accessions n°2 Montant	Accessions n°3 Montant	Support Accessions Montant aide	Montant de l'aide (Montant aide)	Commentaires	Avis commission	Montant de l'aide ordinaire accordé
						N°	Montant aide									
207	30/09/2022	Monsieur	M	NEUVES-MAISONS	DECATHLON	1 22 0200 0008224185	200,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	200,00 €	Absence demande de l'aide dossier 201 (commission du 10/10/2022)	Favorable	0,00 €
208	30/09/2022	Monsieur	D	NEUVES-MAISONS			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	50,00 €	Aucun	Favorable	50,00 €
209	01/10/2022	Monsieur	F	NEUVES-MAISONS	VANDIS CENTRE AUTO	0000197989	162,28 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	162,28 €	Aucun	Favorable	162,28 €
210	03/10/2022	Monsieur	Z	PONT SAINT VINCENT	CULTURE VELO NANCY	308972	200,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	200,00 €	Aucun	Favorable	200,00 €
211	03/10/2022	Monsieur	M	NEUVES-MAISONS	DIGI BIKE 39 23	1002005	200,00 €	200,00 €	90,88 €	0,00 €	0,00 €	50,00 €	240,00 €	Accessions non éligibles sur Bike Discount DM&H (2 Retroviseurs) mais pas la possibilité d'avoir une facture pour ce second fournisseur	Favorable hors occasion	200,00 €
212	03/10/2022	Monsieur	B	BANVILLE SUR MADON	CULTURE VELO NANCY	311791	200,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	200,00 €	Aucun	Favorable	200,00 €
213	03/10/2022	Monsieur	Q	SERY AUX FORGES	CULTURE VELO NANCY	310926	200,00 €	11,68 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	50,00 €	200,00 €	2 occasions, occasion éligible	Favorable hors occasion	250,00 €
214	04/10/2022	Monsieur	G	MESEIN	CULTURE VELO NANCY	311867	200,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	200,00 €	Aucun	Favorable	200,00 €
215	10/10/2022	Monsieur	B	CHALIGNY	3 W SPORTS 2 INTERSPORT	FF-10-ACP-84-21	150,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	150,00 €	Aucun	Favorable	150,00 €
216	11/10/2022	Monsieur	S	NEUVES-MAISONS	4 W SPORTS 2 INTERSPORT	FF-10-ACP-83-65	150,00 €	13,99 €	19,99 €	0,00 €	0,00 €	16,99 €	166,99 €	- 19,99 € = Coupe verte non éligible	Favorable hors occasion, infirmement (voiture non en fin cycle de durée)	169,99 €
217	14/10/2022	Monsieur	A	CHALIGNY	MOHA BIKES FOUR C DIECDINE	F22706209	200,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	200,00 €	Aucun	Favorable	200,00 €
218	20/10/2022	Monsieur	L	BANVILLE SUR MADON	EURO CYCLES SARL	2034171	200,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	200,00 €	Aucun	Favorable	200,00 €
219	21/10/2022	Monsieur	L	MERVILLE	LOIS BIKE METZ	68998	200,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	200,00 €	Aucun	Favorable	200,00 €
220	21/10/2022	Monsieur	M	RICHARDMÉNIL	CULTURE VELO NANCY	308238	162,73 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	162,73 €	Aucun	Favorable	162,73 €
221	21/10/2022	Monsieur	K	NEUVES-MAISONS	LAVANGSHI CHANG	INV/GB-1820974382-2022-449	200,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	200,00 €	Aucun	Favorable	200,00 €
222	24/10/2022	Monsieur	S	MADON	DECATHLON	12202000062763111	200,00 €	9,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4,50 €	204,50 €	- 9 € = Garantie non éligible	Favorable hors occasion	200,00 €
223	24/10/2022	Monsieur	S	CHALIGNY	BOUCYCLE NANCY	1014043	200,00 €	90,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	45,00 €	245,00 €	- 90 € = Spécifier non éligibles	Favorable hors occasion	200,00 €
224	26/10/2022	Monsieur	S	MERVILLE	3W SPORTS	FF-10-ACP-84-84	200,00 €	89,99 €	51,66 €	0,00 €	0,00 €	50,00 €	240,00 €	5 occasions, occasion éligible	Favorable hors occasion	200,00 €
225	26/10/2022	Monsieur	S	RODDES	COBA	664718	200,00 €	20,00 €	16,00 €	0,00 €	0,00 €	22,50 €	225,50 €	- 20 € = Coupe, 15 € Coupe Plus 16 € portier / non éligible	Favorable hors dernier occasion	217,50 €
226	27/10/2022	Monsieur	S	PULLIGNY	CULTURE VELO NANCY	304262	200,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	200,00 €	Aucun	Favorable	200,00 €
227	27/10/2022	Monsieur	R	MESEIN	DECATHLON	122020000895621	742,75 €	97,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	48,50 €	722,25 €	7 occasions, occasion éligible	Favorable hors occasion	742,25 €
228	27/10/2022	Monsieur	G	PLAYGNY SUR MOSELLE	COBA	664723	200,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	200,00 €	Aucun	Favorable	200,00 €
229	02/11/2022	Monsieur	D	NEUVES-MAISONS	INTERSPORT	FF-10-ACP-85-116	200,00 €	49,99 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	25,00 €	225,00 €	- 49,99 € = Chaine non éligible	Favorable hors occasion	200,00 €
230	02/11/2022	Monsieur	V	MAERES	SARL BIKE MAG LORRAINE	312646	200,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	200,00 €	Aucun	Favorable	200,00 €
231	07/11/2022	Monsieur	D	MESEIN	COBA	664749	200,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	200,00 €	Aucun	Favorable	200,00 €
232	08/11/2022	Monsieur	R	RICHARDMÉNIL			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	50,00 €	Aucun	Favorable	50,00 €
233	09/11/2022	Monsieur	B	REUILLY	INTERSPORT ESSEY LES NANCY	FF-42-73-240-1879	200,00 €	34,99 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	17,50 €	217,50 €	- 34,99 € = Coupe	Favorable	217,50 €
234	10/11/2022	Monsieur	V	THEOD	880VAL	2022-11-1405	141,50 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	141,50 €	Aucun	Favorable	141,50 €
235	12/11/2022	Monsieur	A	THEOD	3W SPORTS	FF-10-ACP-83-17	72,50 €	13,99 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	7,00 €	79,49 €	- 13,99 € = Sédulle non éligible	Favorable hors occasion	72,50 €

DÉLIBÉRATION N° 2022_224

Rapporteur :
Filipe PINHO - Président

Objet :
Répartition des charges entre budgets (personnel)

L'ensemble des charges de personnels de la collectivité est mandaté à partir du budget principal (sauf pour les agents employés directement par le CIAS et sauf pour les agents de la régie des transports). Toutefois, les missions de certains agents relèvent totalement ou partiellement des attributions des budgets annexes.

La comptabilité analytique permet de déterminer précisément le montant des dépenses de personnel imputables aux budgets annexes.

C'est pourquoi, dans un souci de rigueur budgétaire et de juste évaluation du coût de chaque service, il est proposé de répartir les charges de personnels sur l'ensemble des budgets concernés afin de permettre le remboursement de ces charges des budgets annexes au budget principal.

Le bureau communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **valide** la répartition des charges de personnel conformément au tableau ci-dessous.

Eau	Assainissement	Gestion économique	Transport	CIAS
770 000	360 000	63 000	70 000	475 533

- **autorise** le président à procéder au versement de ces montants.

DÉLIBÉRATION N° 2022_225

Rapporteur :
Filipe PINHO - Président

Objet :
Répartition des charges entre budgets (frais divers)

Certaines charges de la collectivité sont mandatées à partir du budget principal alors qu'elles concernent plusieurs budgets. C'est pourquoi, dans un souci de rigueur budgétaire et de juste évaluation du coût de chaque service, il est proposé de répartir ces charges sur l'ensemble des budgets concernés afin de permettre le remboursement de ces charges des budgets annexes au budget principal.

Le bureau communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **valide** la répartition des frais divers conformément au tableau ci-dessous (en euros) :

Eau	Assainissement	Gestion économique	Transport	CIAS
37 272, 82	17 314,55	3 373,22	13 594,33	30 292,56

- **autorise** le président à procéder au versement de ces montants.

DÉLIBÉRATION N° 2022_226

Rapporteur :
Filipe PINHO - Président

Objet :
Participation du budget principal aux budgets transports et gestion économique

Il convient d'autoriser le versement du budget principal vers les budgets annexes de la gestion économique et du transport.

Le versement au budget gestion économique est proposé à hauteur des crédits inscrits au budget primitif (200 000 €).

Sur le budget transports, les recettes de versement mobilité sensiblement supérieures aux prévisions permettent de réduire la participation du budget principal, prévue à 745 000 €, à 700 000 €.

Le bureau communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **fixe** comme suit le montant de la participation du budget principal :
- au budget gestion économique : 200 000 €
 - au budget transports : 700 000 €

DÉLIBÉRATION N° 2022_227

Rapporteur :
Filipe PINHO - Président

Objet :
Participation du budget principal au budget assainissement

L'exercice de la compétence « eau pluviales » relève, sur le plan comptable, du budget principal. Toutefois celle-ci ne peut être toujours dissociée de la gestion des eaux usées, notamment dans le cas des réseaux unitaires.

Un crédit de 50 000 € a été inscrit au budget primitif pour prendre en compte la gestion des eaux pluviales prises en charge par le budget assainissement.

Le bureau est donc appelé à autoriser le versement du budget principal vers le budget annexe de l'assainissement, en conformité avec les crédits inscrits au budget primitif 2022.

Le bureau communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **confirme** le versement d'une participation de 50 000 € du budget principal au budget assainissement au titre des eaux pluviales.

La secrétaire,

Dominique RAVEY



Le président,

Filipe PINHO

Délibérations

N°	Domaine	Objet
2022_ 221	Politique du territoire, habitat, logement	Habitat - attribution des aides – novembre 2022
2022_ 222	Domaine et patrimoine	Centre Ariane – Approbation d'une convention d'occupation précaire
2022_ 223	Transports	Aide à l'acquisition de vélos – attribution de subventions
2022_ 224	Finances	Répartition des charges entre budgets (personnel)
2022_ 225	Finances	Répartition des charges entre budgets (frais divers)
2022_ 226	Finances	Participation du budget principal aux budgets transports et gestion économique
2022_ 227	Finances	Participation du budget principal au budget assainissement